



DÉCLARATION FNEC-FP-FO CCPA DES CONTRACTUELS ENSEIGNANTS

Académie de Bordeaux
Mercredi 20 juillet 2016

Madame La DRRH,
Monsieur Le DPE,
Mesdames & Messieurs les représentants de l'Administration,
Mesdames & Messieurs les représentants du Personnel,

Cette année encore, la FNEC-FP-FO regrette que les représentants des enseignants contractuels aient été rarement réunis. En effet, seulement 2 CCPA en fin d'année scolaire et, malheureusement, quelques CCPA en formation disciplinaire dont nous nous serions bien passées. Il nous semble qu'il serait utile pour les personnels que leurs représentants puissent régulièrement siéger et ainsi assumer pleinement leur mandat. Les thèmes ne manquent pas : CDIisation, barèmes, règles d'affectation, évaluation, conditions de travail, etc.

Pour cette CCPA ayant pour objectif d'affecter les Maîtres Auxiliaires, les Contractuels en CDI et, éventuellement, ceux qui sont en CDD, nous n'avons pas pu prendre connaissance des documents de travail avant ce jour, mercredi 20 juillet 2016. Il est donc impossible pour nous, représentants des personnels, de valider les affectations qui sont proposées. D'ailleurs, il semble que certains contractuels aient été contactés à partir du 6 juillet par les services de la DPE6 pour leur faire des propositions de postes... Sincèrement, quel est donc notre rôle lors de cette CCPA ?

Pour la FNEC-FP-FO, une CCPA « affectations » après le 15 août, peut-être une semaine avant la rentrée, avec connaissance d'une liste exhaustive des besoins, serait une bien meilleure solution. Certes, ceux qui ont l'habitude d'avoir la chance de connaître leur affectation au mois de juillet pourraient estimer qu'il n'en est rien, mais nous pourrions leur répondre qu'en août, du fait d'une meilleure connaissance des besoins des établissements par les personnels de la DPE6, ils pourraient obtenir une affectation qui correspondrait davantage à leurs vœux. Bien sûr, nous avons bien conscience des difficultés auxquelles sont confrontés les personnels de la DPE6, mais il nous semble qu'ils travailleraient eux aussi dans de meilleures conditions s'il était décidé de procéder ainsi. C'est en tout cas la demande que nous formulons au nom de la FNEC-FP-FO.

Pour terminer, nous sommes étonnés de ne pas avoir à nous prononcer sur les Procès Verbaux des CCPA précédentes.

Nous vous remercions pour votre écoute.

Abde-Razak Charifi
Claudine Frédou
Commissaires paritaires

Delphine Paillé
Commissaire paritaire experte PLP

Eric Mouchet
Secrétaire académique